



Le Conseil Informe...

SÉANCE CONSEIL DE LA MUNICIPALITÉ DE LA PAROISSE DE LA DORÉ SEPTEMBRE 2019

Visitez notre site Web au www.ladore.ca et
notre page Facebook « Municipalité de La Doré »
N.B. : Les procès-verbaux et les séances du conseil
sont disponibles en ligne sur le site Web municipal

FINANCES

DÉPENSES ☞ Les membres du conseil ont accepté le journal des achats du mois d'août 2019 au montant de 251 181.77\$ incluant les taxes et en autorise les paiements.

ENGAGEMENTS FINANCIERS

- Autorisation de demande de cautionnement pour la loterie 2020 du Festival des Camionneurs (127 000\$);
- Société canadienne de la Croix-Rouge : Renouvellement de l'entente pour trois (3) ans à 0.17¢ per capita par année;
- Office municipal d'habitation de La Doré : Acceptation du budget 2019 révisé (3 100\$ de plus);
- Réfection rue des Pins et avenue des Champs Est : Décompte progressif #1 (97 967.03\$);
- Appui et contribution au projet de Biblioscope de la bibliothèque municipale (200\$);
- Analyse du système de traitement de l'eau potable et préparation d'un rapport de concept (8 200\$);
- Borne de recharge pour véhicule électrique : Mandat de réalisation pour la fondation de béton (25 900\$);
- Halloween 2019 : Budget (500\$).

GESTION MUNICIPALE

- Renouvellement du mandat de certains membres du comité consultatif en urbanisme;
- Demande de désignation du maire comme célébrant pour les mariages et unions civiles ;
- Transmission du dossier de demande de versement d'une subvention auprès du ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports ;

- Autorisation de vente d'une propriété, partie du lot 6 268 257 ;
- Autorisation de demande d'une aide financière dans le Fonds d'aide au rayonnement des régions pour le projet de camping municipal ;
- Autorisation de demande d'une aide financière dans le Programme FIMEAU pour la mise à niveau du réseau d'eau potable ;
- Autorisation d'embauche de Jeannot Coulombe comme préposé à l'entretien au Complexe sportif ;
- Relance du dossier de la desserte en téléphonie cellulaire pour la route 167 (Réserve Ashuapmushuan).

COMMUNAUTAIRE

SÉCURITÉ DE LA VIEILLESSE (PENSION) ☞ Vous voulez de l'information sur le Sécurité de la vieillesse du Gouvernement du Canada (pension)? Vous avez près de 65 ans et vous aurez à faire votre demande bientôt?

Une séance d'informations sera présentée gratuitement à La Doré le 24 septembre de 9h30 à 12h à la Maison des Jeunes. Un conseiller du Gouvernement du Canada sera sur place pour vous informer et répondre à vos questions sur les sujets suivants :

- Sécurité de la vieillesse
- Supplément de revenu garanti
- Allocation & Allocation au survivant
- Dépôt direct
- Séparation involontaire
- Procuration
- Prestation pour les proches aidants

Places limitées. Réservez tout de suite votre place au 418-256-3643.

Bienvenue à tous



MÉMO DU MAIRE

**Septembre amorce le changement de saison.
Nous avons tous beaucoup de choses
à faire dans notre environnement
pour le rendre propre et beau.
Sachez que chaque petit geste compte et tous
en retirerons une grande fierté.**

SÛRETÉ DU QUÉBEC

- La **rentrée scolaire** est en cours et il est important que tous les usagers de la route soient plus particulièrement prudents aux abords des zones scolaires. Les patrouilleurs seront plus présents afin de s'assurer que tout se passe bien. N'oubliez pas, en présence d'un **autobus scolaire, surveillez les signaux lumineux**. Si vous dépassez ou croisez un autobus scolaire dont les feux rouges sont allumés, vous commettez une infraction entraînant l'accumulation de neuf (9) points d'inaptitude et une amende de 200\$ plus les frais. Également, si vous ne respectez pas la limite de vitesse de 30 km/h dans les zones scolaires, vous accumulerez deux (2) points d'inaptitude et une amende de 210\$ plus les frais. N'oubliez pas, les **amendes sont doublées dans les zones scolaires tout comme dans les zones de construction**.
- C'est également la période de plantation des boutures de plants de **cannabis**. Rappelez-vous, malgré la légalisation de cette drogue, **la production, personnelle ou pour le trafic, est illégale**. Les patrouilleurs et enquêteurs feront des vigies et seront à l'affût des comportements suspects aux abords des champs. Malgré la Loi sur le cannabis, la production, la possession dans un but de trafic, l'importation et l'exportation demeurent des activités illégales et criminelles. Vous désirez **déclarer une activité illégale** en lien avec le cannabis, composez le **1-800-659-4264**.

- Vous prévoyez des **activités extérieures en zone isolées**? Cela n'est pas sans risque et demande une préparation adéquate. Assurez-vous que votre activité est réaliste et convient à votre condition physique; préparez un itinéraire détaillé et laissez une copie à quelqu'un de confiance; ayez une carte du secteur; maîtrisez les techniques de survie; ayez des équipements adaptés; vérifiez les prévisions météorologiques; ayez un outil de communication et une trousse de survie, etc. Durant l'activité, donnez des nouvelles à vos proches et marquez votre passage. Si vous avez des problèmes, construisez-vous un abri sommaire, arrêtez de marcher, repérez un endroit peu boisé et rendez-vous visible.

CONTENEUR DE GIBIER ET SAUVAGINE ☞

Utilisez le conteneur réservé **exclusivement** à cette fin situé au poste d'épuration au 5430, avenue des Jardins pour votre gibier et votre sauvagine. Le service est offert en collaboration avec la Régie des matières résiduelles du Lac-St-Jean et grâce à une contribution municipale. Disponible jusqu'au 1^e novembre prochain.

RÉCOLTE DE BOIS DE CHAUFFAGE DANS LES FORÊTS PUBLIQUES ☞

Attention citoyens. Il est obligatoire de détenir un permis pour récolter du bois de chauffage pour usage personnel dans les forêts publiques. Le permis autorise un maximum variant entre 12 m³ et 22 m³ (10 à 18 cordes de 16 po) à 1.50\$ plus taxes le mètre cube. Le permis est valide du 1^e septembre 2019 au 31 mars 2020. Pour infos : 418-679-3700

La Municipalité a reçu des plaintes à l'effet que des personnes utilisant le sentier pédestre laissaient des excréments humains sur leur passage. Nous demandons la collaboration de tous afin d'éviter ces comportements. Une réglementation est d'ailleurs en vigueur à ce propos (Règlement 2011-040 article 15 Nuisances sur le domaine public)



Maison des Jeunes de La Doré

...En action pour l'avenir de nos jeunes /

Invitation à tous

AVIS DE CONVOCATION À L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ANNUELLE

Quand : **Le 24 Septembre 2019 à 18h30**

Où : À la maison des jeunes de La Doré,
4951 des Saules,
Au sous-sol du centre des loisirs

À l'ordre du jour :

- ❖ Présentation des états financiers ;
- ❖ Rapport d'activités 2018-2019 ;
- ❖ Elections



Bienvenue à tous !!!



moulinpionniers.ca

03-09-2019

La Fête des Récoltes

MOULIN DES PIONNIERS

**Samedi
14 septembre**

Horaire de la journée

| | |
|-------|--|
| 9:00 | Ouverture du site |
| 10:00 | Début des activités sur le site |
| Midi | Dîner mais frais et hot dog (à prix populaire) |
| 13:00 | Inscriptions au belvédère Desjardins <ul style="list-style-type: none">- Souque à la corde- Course de poche de patate- Jeu de «Washer» |
| 14:00 | Dévoilement du nom de la Maison Savard |
| 15:00 | Concours de tartes (terrasse de la chapelle) |
| 17:00 | Fin des activités |

La tarification régulière s'applique.
Pour les résidents de La Doré : 3\$/pers. + tx

- Entrée gratuite si vous possédez votre passeport saisonnier.

Activité Halloween au Moulin des Pionniers Samedi le 2 novembre 2019

Tu aimes les émotions fortes et les histoires de maisons hantées,
joins-toi à nous pour organiser une soirée d'horreur
et d'épouvante sur le site du Moulin des Pionniers

d'ici le vendredi 13 septembre!

Pour faire partie du comité organisateur
ou être bénévole le jour de l'événement

Contacts

Maryse Paradis
418-256-3545 poste 2225

Carl Dubois
418-256-8242

Émilie Savard
418-917-0513

emilysavard70@hotmail.com



coordo@ladore.ca



carl.dubois@moulin despionniers.com



Municipalité de La Doré
Source : Bureau du maire

Numéros d'urgence pour les travaux publics: 418-618-1508

AVIS PUBLIC

RÔLE D'ÉVALUATION FONCIÈRE 2020

Est par la présente donné, par la soussignée Directrice générale de la Municipalité de la paroisse de La Doré, que le rôle triennal d'évaluation de la Municipalité de La Doré, sera, en 2020, en vigueur pour son troisième exercice financier et que toute personne peut en prendre connaissance au bureau municipal, durant les heures d'affaires régulières.

Conformément aux dispositions de l'article 74.1 de la *Loi sur la fiscalité municipale*, avis est également donné que toute personne ayant un intérêt à cet effet peut déposer, à l'égard de ce rôle, une demande de révision prévue par la section 1 du chapitre 10 de cette Loi, au motif que l'évaluateur n'a pas effectué une modification qu'il aurait dû y apporter en vertu de l'article 174 ou 174.2 de la Loi.

Pour être recevable, une telle demande de révision doit remplir les conditions suivantes:

- ✓ Être déposée au cours de l'exercice financier pendant lequel survient un événement justifiant une modification du rôle en vertu de la Loi ou au cours de l'exercice suivant;
- ✓ Être déposée à l'endroit suivant ou y être envoyée par courrier recommandé:
M.R.C. du Domaine-du-Roy
901, boulevard St-Joseph
Roberval, Québec G8H 2L8
- ✓ Être faite sur le formulaire prescrit à cette fin et disponible au bureau municipal;
- ✓ Être accompagnée de la somme d'argent déterminée par le règlement 106-97 de la MRC du Domaine-du-Roy et applicable à l'unité d'évaluation visée par la demande.

Donné à La Doré, ce 29^e jour d'août 2019.

Stéphanie Gagnon, CPA, CGA
Directrice générale

